



Politique environnementale

Centre de la petite
enfance KI-RI INC.



Adoptée par le conseil
d'administration et entrée en vigueur
le 30 mai 2023

Table des matières

<i>AVANT-PROPOS</i>	3
<i>Préambule</i>	4
1. Définition	6
2. Champs d'application	7
3. Principes directeurs	8
4. Objectifs généraux	10
5. Champs d'intervention et engagements	11
6. Comité CPE durable	14
7. Rôles et responsabilités	15
8. Entrée en vigueur et révision	18



AVANT-PROPOS

Depuis une dizaine d'années, le Centre de la petite enfance KI-RI INC. privilégie les sorties extérieures et les activités de type nature avec les enfants. Nous avons la chance d'être situés dans un milieu entouré de parcs et d'espaces verts, ce qui est exceptionnel pour une grande ville comme Montréal. Chaque année, nous formons des partenariats (bibliothèque Frontenac, Sentier urbain, le Carrefour solidaire, St-Eusèbe) afin de faire vivre aux enfants de notre milieu de garde des activités qui les mettent concrètement en contact avec l'environnement extérieur. Dans nos interventions, nous avons à cœur d'apprendre aux enfants à faire attention aux différents éléments de la nature et à tout ce qui nous entoure en général.

En trois ans, le CPE a pris beaucoup de moyens et a mis en œuvre plusieurs actions, afin de fortifier la conscience environnementale et propager notre sensibilisation aux différents acteurs qui fréquentent de près ou de loin notre entreprise. Cette présente politique viendra mettre des balises claires de nos objectifs environnementaux, l'impact que nous désirons avoir, ainsi que les moyens qui sont et seront entrepris pour maintenir le cap de notre certification CPE durable.



Préambule

En 2019, dans le cadre de notre planification stratégique, un sondage en lien avec les lacunes et les besoins du CPE avait été émis aux parents utilisateurs et aux membres du personnel. À la suite de cet exercice, un grand constat s'est fait. Nous devons réduire notre consommation de produits jetables (lingettes humides, verres en carton, papier brun ...) et trouver des solutions de remplacements économiques et durables. Nous trouvons aussi important de sensibiliser les membres du personnel, les enfants ainsi que les familles dans notre virage vert. Dans le but de mieux nous orienter, nous créer des repères et d'obtenir des références fiables, nous avons contacté Environnement jeunesse. Ceux-ci nous ont bien guidés dans la marche à suivre, afin d'obtenir la certification niveau démarrage. La décision de se qualifier CPE durable, est donc née de cette démarche.

Le premier comité CPE durable a vu le jour en septembre 2019, afin d'établir un portrait juste de nos besoins en matière de consommation responsable et de mettre de l'avant les premières actions qui allaient nous guider dans le début de cette belle et grande aventure. De fil en aiguille, plusieurs actions ont été réalisées et nous ont fait grandir avec le temps. Nous offrons aux éducateurs, ainsi qu'au comité des formations, portant sur des sujets différents, qui contribuent à nous faire évoluer comme citoyens écoresponsables et plusieurs autres activités qui impliquent les enfants et leur famille. Nous prenons des moyens dynamiques et ludiques afin d'avoir un impact positif pour les apprentissages.



Maintenant niveau 2, nous nous devons de rédiger une politique environnementale, pour atteindre le prochain palier dans notre certification. C'est donc en collaboration avec les membres du comité CPE durable que se concrétise ce projet de rédaction et en accord avec le conseil d'administration que nous pourrons mettre en pratique cette politique.



1. Définition

- Éducation relative à l'environnement (ERE):

Dimension de l'éducation fondamentale qui concerne toute forme d'éducation qui a trait au rapport à l'environnement. Plus qu'une éducation au sujet de ou à propos de l'environnement, c'est aussi une éducation dans, par et pour l'environnement. Nous sommes persuadés que la sensibilisation des enfants à une conscience écologique est le vecteur d'une société future plus responsable en matière environnementale. À travers trois perspectives complémentaires, elle vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement, à favoriser le développement intégral des personnes et des groupes sociaux, de même qu'à offrir des pistes pour l'amélioration de la pédagogie.

- Communauté de l'établissement :

Comprend le personnel (éducateurs, préposée à l'entretien, cuisinier) de l'établissement, les parents, les enfants et les membres de la direction.

- Société écocitoyenne :

Groupe de personnes sensibilisé collectivement ou ayant à cœur les enjeux concernant le bien-être de l'environnement. Les décisions, prises au quotidien par ces personnes, visent la protection de la nature.



2. Champs d'application

La présente politique s'applique à toutes les personnes en lien avec le Centre de la petite enfance KI-RI INC. que ce soit le personnel éducateur, les membres de la direction, les enfants, les familles utilisatrices du service, le conseil d'administration, les fournisseurs et toutes personnes engagées dans les activités du milieu de garde.

Elle permet d'illustrer et de faire connaître les orientations du CPE en matière d'environnement, aux différentes parties prenantes ainsi qu'aux autres prestataires de services externes.

Cette politique pourra permettre de susciter l'engagement des différents acteurs et de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux et de développement durable auxquels le CPE souscrit.

Organigramme du système d'influence à la sensibilisation environnementale

3. Principes directeurs

Le CPE KI-RI INC. compte sur la participation et l'engagement des parties prenantes, car celle-ci est essentielle pour l'application des principes directeurs suivants :



L'éducation relative à l'environnement (ERE)

L'éducation relative à l'environnement est largement en accord avec le programme éducatif de notre Centre de la petite enfance. En plus de mettre de l'avant et de faire la promotion des bienfaits des sorties et activités extérieures avec les enfants au quotidien, être en contact rapidement avec la nature permet aux enfants de créer un lien plus rapidement avec celle-ci et favorise l'éveil à la sensibilité écologique.

Santé et qualité de vie

Le CPE KI-RI met au centre de ses priorités la protection, la santé physique, sociale et mentale de ses utilisateurs et des familles.

Protection de l'environnement

Nous veillons à ce que les gestes et nos pratiques fassent la promotion de la protection de l'environnement, dans tout ce qu'il est. Nous nous efforçons de porter une attention particulière à la protection du patrimoine biologique et au respect accru de celui-ci.

Production et consommation responsable

Toujours dans un but de s'améliorer et de maximiser les impacts positifs, le CPE KI-RI INC. utilise les moyens suivants :

- Utilisation de linge (serviettes à mains, débarbouillettes et sacs lavables) lavables et réutilisables;
- Utilisation de débarbouillettes plutôt que les lingettes jetables;
- Valorisation du matériel de jeu ouvert, polyvalent et durable, c'est-à-dire qu'il peut se partager facilement entre les différents groupes d'âge, ce qui diminue les risques de surconsommation;
- Utilisation des gourdes d'eau lavables et réutilisables pour les sorties et la cour extérieure;
- Réutilisation des objets de recyclage pour la création d'activité;
- Emprunts de livres à la bibliothèque du quartier;

4. Objectifs généraux



Conformément à sa mission, sa vision et ses orientations, le Centre de la petite enfance KI-RI INC. souhaite avoir un impact considérable et apporter une contribution importante à la compréhension, la promotion et assurer la continuité de l'éducation relative à l'environnement dans son milieu. Cet impact passe avant tout par l'exemple de nos gestes environnementaux dans nos pratiques quotidiennes et par nos activités qui encouragent les familles et les gens à s'impliquer. Tout cela aide au niveau de l'engagement collectif, pour l'environnement dans sa globalité, sans barrière.

L'adoption de la politique de développement durable permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Définir les objectifs et les actions concrètes du CPE en faveur de cette présente politique;
- Définir les pratiques à privilégier et celles à mettre en place pour améliorer l'empreinte écologique de notre institution;
- Définir les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes à qui s'applique la politique, et les associer à son application;
- Faire connaître les buts et les objectifs du CPE à ce qui a trait à l'environnement;
- Faire connaître les principes qui guident la prise de décision des dirigeants, dans le respect de la mission et des valeurs du CPE;

- Énoncer les principaux champs d'intervention en matière de développement durable afin de guider le comité dans l'élaboration de ses plans d'action.

5. Champs d'intervention et engagements

Éducation relative à l'environnement et écocitoyenneté

Le CPE KI-RI INC. considère grandement plusieurs actions portant sur la sensibilisation pour ainsi inciter davantage l'ensemble du personnel et les parents utilisateurs à adopter des comportements durables et développer un bon niveau de sensibilité à l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté. Le CPE et ses dirigeants s'assurent d'inclure dans leur gestion, des actions telles que fournir de la formation pertinente aux membres du personnel, ainsi qu'au comité CPE durable, pour soutenir sur le long terme les changements déjà apportés et ceux à venir, afin de réduire notre empreinte écologique.

Plus concrètement :

- Communiquer à un large public sur les enjeux de la santé de l'environnement et annoncer la mise en place des différents projets qui auront pour but la conscientisation à plus grande échelle;



- Encourager l'équipe éducative à organiser et produire des activités qui favoriseront le contact des enfants avec la nature;
- Favoriser la présence de matériaux nobles pour les meubles et les jouets dans le service de garde;
- Valoriser les projets nature des éducateurs avec les enfants;
- Offrir des ressources et des références aux familles, qui souhaitent poursuivre nos actions dans leur quotidien.

Gestion écologique des matières résiduelles

Le CPE KI-RI INC. désire optimiser et maximiser l'utilisation des ressources et des objets, dans la planification de ses activités quotidiennes, afin de réduire les risques de surconsommation tout en donnant une deuxième vie au matériel de toute sorte.

La gestion écologique des matières résiduelles passe avant tout par l'achat responsable (produits en vrac...), pour ainsi réduire la masse de déchets.

Les enfants, les parents tout comme les employées, sont amenés à accroître leurs gestes en matière de gestion des matières résiduelles par des activités et des outils de sensibilisation.

Santé et alimentation

Le Centre de la petite enfance KI-RI INC. met une grande importance sur la saine alimentation et sur la consommation durable. Dans la mesure du possible le responsable en alimentation commande des produits frais et locaux. Le fournisseur (grossiste) favorise l'achat d'aliments locaux et de produits québécois. Nos menus sont majoritairement végétariens et il y a une rigueur au niveau de l'équilibre alimentaire (guide alimentaire canadien).

En période estivale, le CPE organise des activités de jardinage en collaboration avec un organisme du quartier. Nos jardinières sont entretenues par les enfants et leurs éducateurs tout au long de l'été. Dans le temps des récoltes, nous donnons les fruits et légumes cueillis au cuisinier qui nous prépare des repas avec ceux-ci.

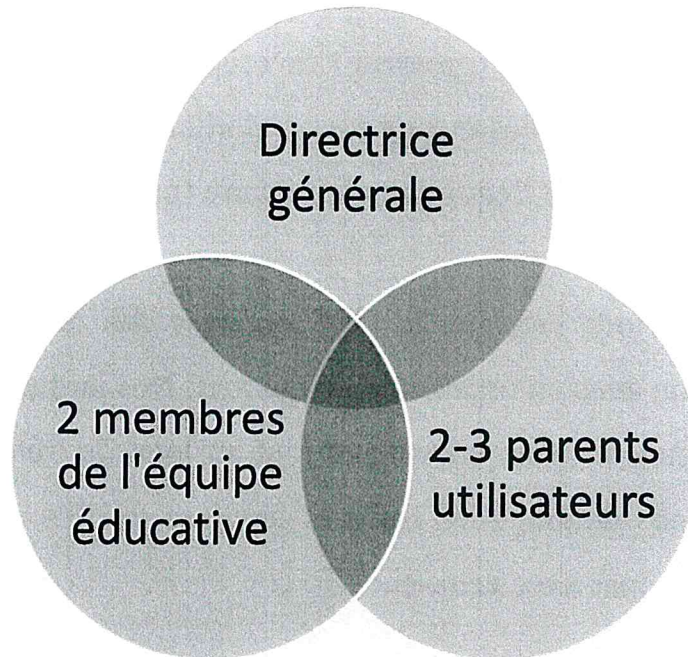
Un contrôle du gaspillage alimentaire (contrôle des quantités de nourriture) est effectué au quotidien par la direction en collaboration avec l'équipe éducative et le responsable en alimentation. Nous nous ajustons au besoin, par la suite.

6. Comité CPE durable

Les membres du comité CPE durable sont nommés par la direction. La participation est sur une base volontaire autant pour les parents que les éducatrices.



Composition du comité CPE durable du CPE KI-RI INC.



7. Rôles et responsabilités

Comité CPE durable :

- Celui-ci doit vérifier et valider les exigences qui doivent être rencontrées pour progresser dans notre certification CPE durable;
- Suivre les activités en lien avec l'environnement et s'assurer que celles-ci concordent avec les décisions prises au préalable;
- S'assurer que les objectifs ont été atteints;
- Composer et rédiger les communications concernant le CPE durable;
- Participer à la création et la mise à jour de la politique environnementale;
- Participer à minimum deux rencontres par année;
- Participer aux activités de formation concernant l'environnement;
- Encourager l'ensemble du personnel à apporter de nouvelles idées innovantes pour réduire notre empreinte écologique.



La direction générale :

- Assurer une bonne communication avec les membres du comité durable;
- Faire le suivi avec Environnement Jeunesse;
- Organiser les réunions d'information et de suivi au cours de l'année;

Rédiger les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions;

- Faire la création et la rédaction de la politique environnementale avec les membres du comité;
- Présenter et faire approuver la politique par le conseil d'administration;
- Faire le rapport d'activité annuelle et l'envoyer à Environnement jeunesse;
- Payer la cotisation annuelle;
- Voir à ce que le milieu possède les moyens matériels et financiers, afin de poursuivre et progresser dans nos actions visant à la sensibilisation et à la consommation durable de notre milieu;
- Susciter et encourager les membres de l'équipe éducative, le comité et les familles à se mobiliser pour l'environnement;

Les membres du personnel :

- Adhérer à la politique de développement durable du CPE et à ses objectifs;



- Contribuer à la mise en œuvre des objectifs ciblés dans le plan d'action en participant activement;
- Cultiver l'intérêt pour l'éducation relative à l'environnement (ERE) et la notion d'écocitoyenneté chez les jeunes enfants, par leurs gestes et paroles, ainsi que dans l'organisation de leurs activités quotidiennes.
- Participer aux différentes formations proposées sur le thème de l'environnement.

Les parents utilisateurs :

- Apporter des idées et des projets réalisables au sein de notre quartier;
- Soumettre des ressources éventuelles;
- Participer aux formations;
- Faire le lien avec les autres familles utilisatrices du CPE.

8. Entrée en vigueur et révision



Cette présente politique est entrée en vigueur au sein de la corporation le .

Un processus de révision et de mise à jour est planifié aux 5 ans. La révision devra se faire selon le processus suivant :

- Le conseil d'administration confiera au comité CPE durable de réviser et de mettre à jour la politique et de s'assurer que celle-ci est toujours conforme à son mandat, à ses principes et à ses règles;
- Le conseil d'administration a la responsabilité de recommander toutes modifications nécessaires à la politique environnementale;
- Le CA a la responsabilité d'étudier les modifications nécessaires à la politique, de procéder à son adoption et de recommander la mise en œuvre de la nouvelle politique à jour.